

MAIRIE DE ST GEOIRS

10 place Saint-Georges
38590 ST GEOIRS



04.76.65.47.63



secretariat@mairiestgeoirs.fr

Date de convocation

L'an deux mille vingt-six et le 1^{er} juin à 19h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle de la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Pierre AMORE, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 0

Pouvoirs : 1

Votant : 11

Membres présents : Pierre AMORE, Michelle BERRIER, Caroline BOISIER, Virginie CHAVANT, Christophe CHEVALLIER, Valérie DODDO, Maxime GENEVEY, Roland GENEVEY, Pierre GENIN et Marianne MAY.

Membres absents : Alexandre DABERTRAND a donné pouvoir à Maxime GENEVEY

Pouvoirs : Alexandre DABERTRAND a donné pouvoir à Maxime GENEVEY

COMPTE RENDU DU MAIRE ET PROCÈS VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 1^{er} juin 2026

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Caroline BOISIER a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal qu'il accepte.

Approbation du Procès verbal du précédent Conseil Municipal

N° délibération : 2026-18 D.R.C. 7.2.3

Objet : Tarif cantine

Les collectivités territoriales assurent la restauration scolaire et ont la faculté de déterminer le prix des repas (décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public).

Monsieur le Maire explique que le traiteur appliquera une augmentation de 2.5 % au 1^{er} septembre 2026.

Au regard de cette hausse, Monsieur le Maire propose aux élus d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2026 une augmentation du prix des repas de 0,05€ par tranche de quotient familial.

Les tarifs ainsi fixés seraient les suivants :

Quotient familial inférieur à 600	4,40 €
Quotient familial entre 600 et 850	4.45 €
Quotient familial supérieur à 850	4.50 €

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur cette proposition.

-

Le conseil municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents dont 1 pouvoir

- VALIDE cette proposition
- FIXE les tarifs comme indiqué ci-dessus
- CHARGE Monsieur le Maire de l'application de cette décision.

Délibération n° 2026-19 D.R.C.7.5.1 :

Objet : Attribution des subventions aux associations locales – année 2026 –

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, la nécessité de se prononcer sur l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé, pour l'année 2026.

Le conseil municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré
FIXE comme suit l'attribution des subventions pour l'exercice 2026 - les crédits nécessaires étant prévus au budget communal de l'exercice - article 65748

Subvention pour l'ACCA

ATTRIBUE à l'unanimité la subvention pour l'exercice 2026 à L'ACCA pour un montant de 150.00 €

Subvention pour L'ADMR

ATTRIBUE à l'unanimité la subvention pour l'exercice 2026 à l'ADMR pour un montant de 300.00 €

Subvention pour Le comité de Jumelage des trois Saint-Geoirs

ATTRIBUE à l'unanimité la subvention pour l'exercice 2026 au comité de jumelage des trois Saint-Geoirs pour un montant de 100.00 € sous condition de fonctionnement

Subvention section des jeunes sapeurs-pompiers de Saint-Etienne de Saint-Geoirs

ATTRIBUE à l'unanimité la subvention pour l'exercice 2026 aux jeunes sapeurs-pompiers de Saint-Etienne de Saint-Geoirs pour un montant de 150.00 €

Subvention pour l'association Arts en Geoirs

ATTRIBUE à l'unanimité la subvention pour l'exercice 2026 à Arts en Geoirs pour un montant de 150.00 €

Subvention Club des Aînés

ATTRIBUE à l'unanimité la subvention pour l'exercice 2026 au Club des aînés pour un montant de 100.00 €

Subvention Sou des écoles des Coteaux

ATTRIBUE à l'unanimité la subvention pour l'exercice 2026 au Sou des écoles des Coteaux pour un montant de 25.00 € par élève de St-Geoirs

Subvention la Ricandelle – portage des repas

ATTRIBUE à l'unanimité la subvention pour l'exercice 2026 à la Ricandelle pour un montant de 100.00 €

Subvention association La Georgia

Monsieur Christophe CHEVALLIER et Madame Valérie DODDO ne prennent pas part au vote.

ATTRIBUE par 9 voix pour dont 1 pouvoir la subvention pour l'exercice 2026 à la Georgia pour un montant de 1000.00 €

Subvention association St Geoirs en fête

Madame Caroline BOISIER ne prend pas part du vote

ATTRIBUE PAR 10 voix pour dont 1 pouvoir la subvention pour l'exercice 2026 à l'association St Geoirs en fête pour un montant de 500.00 €

N° délibération : 2026- 20 D.R.C. : 4.2.1.2

Objets : Autorisation de recruter des agents non titulaires de remplacement, occasionnels ou saisonniers

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3, alinéa 1, 2 et 3,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement de fonctionnaires territoriaux indisponibles, ou du recrutement de personnel à titre occasionnel ou saisonnier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier

1984 précitée. Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.

- **DE PREVOIR** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

N° délibération : 2026- 21 D.R.C. : 5.3

Objets : Désignation des représentants pour siéger dans les différentes commissions de BIEVRE ISERE Communauté

Considérant l'adhésion de la commune à BIEVRE ISERE Communauté

Considérant la nécessité, suite au renouvellement des conseils municipaux, de procéder à la désignation de représentants de la commune aux Commissions Communautaires.

Le Conseil municipal, le maire entendu,

DESIGNE les représentants dans chaque commission communautaire comme suit :

1	Economie, Commerce, Artisanat, Plan de relance, Agriculture, Circuits Courts, Tourisme et Patrimoine, ESS (Economie Sociale et Solidaire – Volet Economie)	Roland GENEVEY
2	Administration Générale et Ressources Humaines, Commande Publique, Finances et Prospection Financière, Mutualisation.	Pierre AMORE
3	Aménagement du Territoire, Urbanisme, PLUi, Habitat et Logement.	Valérie DODDO
4	Transition Ecologique, Mobilités, Environnement, Forêts, Chasse et Pêche, Cycle de l'Eau, Biodiversité.	Virginie CHAVANT
5	Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, Solidarités, Proximité, Séniors, Santé, Famille, ESS (Economie Sociale et Solidaire – volet solidarité)	Michelle BERRIER
6	Culture, Lecture Publique, Festivals	Caroline BOISIER
7	Sports, Equipements Sportifs et Vie Associative	Maxime GENEVEY
8	Eau potable, Assainissement, Collecte et Valorisation des Déchets, Ecogestes	Christophe CHEVALLIER
9	Travaux, Maintenance des Bâtiments et Sécurité, Aménagements Numériques, Système d'information.	Marianne MAY

CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches administratives en ce sens

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés a voté.

N° délibération : 2026-22 D.R.C. : 5.3.5

Objet : Commission Communale des Impôts Directs - PROPOSITION de NOMS
Point retiré de l'ordre du jour.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15

À Saint-Geoirs, le 2 juin 2026

Pierre AMORE, Maire